

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

Objet : : Acquisition foncière ZAE du SAIX

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini
JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy expose le dossier.

Dans le cadre de ses actions, la CC Buëch Dévoluy est compétente en matière de gestion et de création de zones d'activités. Elle travaille actuellement à un projet de parc d'activité destiné à installer et relocaliser des activités artisanales et tertiaires sur une zone économique située sur la commune du Saix. Ce projet entre en phase opérationnelle.

Suite à la réalisation d'un avant-projet définitif qui a permis de valider le volet financier et les plans de cette zone, la CCBD a engagé la phase d'acquisition foncière et les études nécessaires à l'instruction du permis d'aménager ainsi que la consultation pour retenir les entreprises en charge de la réalisation des travaux.

Ce projet consiste en la création d'une zone d'activité de 4 000 m² dotée de 7 lots aménagés, raccordés et prêts à construire.

A l'issue de la discussion, le Président soumet aux voix l'autorisation d'engager toutes les démarches d'acquisition foncières et signer les actes nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition et charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db30_2019-DE


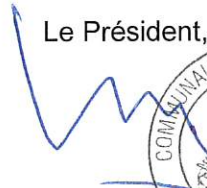
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019
Affichage : 04/06/2019

Pour le Président par délégation



Le Président,



Jean-Marie BERNARD